2023-044

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2023-09-27-38
CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.
Absent : Vincent GOUDON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Budget de la Commune - Affectation du résultat de fonctionnement 2022

En raison d'une inversion de chiffres au niveau du solde d'exécution d'investissement N-1 dans la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement du 3 avril 2023, la présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-04-03-11.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 03 avril 2023, ce jour, le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget de la Commune comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE :	27 078.46 €
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTES :	62 552.36 €
C) RESULTAT A AFFECTER :	89 630.82 €
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N-1 :	
D001 (besoin de financement)	48 587.88 €
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N-1	34 704.00€
F) BESOIN DE FINANCEMENT :	13 883.88 €
DECISION D'AFFECTATION :	**89 630.82€**
AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en Investissement	13 883.88 €
REPORTS EN FONCTIONNEMENT R 002 :	75 746.94 €

VOTE : 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLEGRE

Le Maire
Norbert PERRIN

MAIRIE DE RÉAUVILLE 26230 (DRÔME)

Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 29 SEP. 2023
Affiché le 29 SEP. 2023